

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 7 avril 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire M. Éric Lachance et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10156)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt rapports financiers trimestriels
5. Changement de date – séance régulière du Conseil municipal de juillet 2015
6. Prêt de salle des loisirs – bibliothèque Emma-Duclos
7. Demande de commandite – Service de garde Caps-des-Neiges II
8. Formation aux employés des travaux publics
9. Traitement de pelouse – Hôtel de ville et parc des loisirs
10. Achat détecteur de gaz aux travaux publics
11. Semaine de la Municipalité 2015
12. Lignage des rues pour 2015
13. Embauche journalier temps plein aux travaux publics – M. Patrice Verreault
14. Contrat avec laboratoire d'analyse pour l'eau potable et usée
15. Aménagement puits d'eau potable – Plan et devis et demande de CA
16. Contribution programme Hors Zone – Maison des Jeunes
17. Achat d'asphalte froid
18. Correspondance et divers
19. Paiement des comptes
20. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10157)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 2 mars ainsi que celles de la session spéciale du 18 mars 2015 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Éric Lachance, Pro-Maire, fait un résumé des interventions de la Sûreté du Québec et du service incendie sur le territoire de la Municipalité durant les mois de février et mars.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix est à comptabiliser l'achalandage dans les différents sentiers lors de la période hivernale 2014-2015 et, malgré le temps froid, il y a eu une augmentation des utilisateurs et ce, peu importe le type d'activité.

4. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Le Directeur général dépose devant le Conseil municipal les rapports financiers suivants se rapportant à l'administration municipale :

- rapport financier trimestriel de la Municipalité ;
- rapport financier trimestriel du Comité des loisirs.

5. CHANGEMENT DE DATE

Séance régulière du Conseil municipal de juillet 2015 (Rés. # 10158)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps change la date de sa séance régulière de juillet 2015 pour que celle-ci soit tenue le lundi 13 juillet à 20 h au même endroit; soit au sous-sol de l'Hôtel de ville situé au 1 rue Leclerc.

6. PRÊT SALLE DES LOISIRS – BIBLIOTHÈQUE EMMA-DUCLOS (Rés. # 10159)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt de la salle des loisirs à la bibliothèque Emma-Duclos pour la tenue de son activité du 15^{ième} anniversaire de la bibliothèque qui aura lieu le dimanche 12 avril 2015 et ce, gratuitement.

7. DEMANDE DE COMMANDITE

Service de garde Caps-des-Neiges II (Rés. # 10160)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ au service de garde Caps-des-Neiges II en guise de commandite pour leur grande fête qui se tiendra le 18 avril 2015 au Méga Parc récréatif des Galeries de la Capitale. Le chèque devra être fait au nom du Service de garde Caps-des-Neiges I.

8. FORMATION AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 10161)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser les employés des travaux publics de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à participer à une formation sur les produits servant aux conduites d'eau potable et usées et leur méthode de fonctionnement. Cette formation sera donnée à Sainte-Anne-de-Beaupré le 23 avril 2015 en après-midi et ce, gratuitement.

9. TRAITEMENT DE PELOUSE – HÔTEL DE VILLE ET PARC DES LOISIRS
(Rés. # 10162)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années pour l'Hôtel de ville et depuis l'an passé pour le parc des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert Côte-de-Beaupré pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût combiné de 1 260 \$ taxes incluses pour la saison estivale 2015.

10. ACHAT DÉTECTEUR DE GAZ AUX TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 10163)

Considérant qu'il est obligatoire pour un employé qui intervient dans un espace clos d'être muni d'un détecteur de gaz fonctionnel et calibré ;

Considérant que les employés des travaux publics sont appelés à intervenir régulièrement dans des trous d'homme ou des postes de pompage, qui sont des espaces clos ;

Considérant que le fait d'utiliser le détecteur de gaz appartenant au service incendie dans un espace clos ou l'air est vicié comme dans les postes de pompage rend l'appareil plus vulnérable au bris des cellules internes ;

Considérant qu'il est important d'utiliser le même genre d'appareil, ce qui rend son utilisation beaucoup plus facile ;

Considérant les démarches entreprises par le Directeur général et Secrétaire-trésorier pour faire l'achat d'un autre détecteur de gaz identique à celui que le service incendie utilise ;

Considérant que l'achat de cet équipement était prévu au budget 2015 de la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un détecteur de gaz pour les travaux publics, identique à celui que le service incendie utilise, de la compagnie Acklands Grainger au prix de 1 348,54 \$ plus taxes. Ce prix comprend la bouteille de gaz servant à l'étalonnage du détecteur de gaz. Une petite formation sera aussi donnée par le représentant de la compagnie aux employés des travaux publics afin de s'assurer de la bonne utilisation et de la bonne calibration de l'appareil.

11. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2015 (Rés. # 10164)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser les dépenses reliées à l'organisation du brunch des bénévoles qui se tiendra dimanche le 31 mai 2015 au Centre des loisirs, en lien avec la Semaine de la Municipalité 2015, qui se déroulera du 31 mai au 6 juin 2015.

Un montant de 10 \$ sera exigé lors de l'inscription pour la confirmation des personnes qui participeront à ce brunch. Ce montant sera toutefois remis à chacun des bénévoles présents au brunch.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Pro-Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. LIGNAGE DES RUES POUR 2015 (Rés. # 10165)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit ligner certaines de ses rues ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix auprès de plusieurs compagnies afin de réaliser le lignage au début de l'été et selon une liste précise ;

Considérant la demande formulée par l'école primaire Caps-des-Neiges II pour sécuriser la traversée des élèves sur la rue Leclerc ;

Considérant les propositions reçues et les analyses que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a faites ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter la proposition de la compagnie Lignco Sigma Inc. afin de faire le lignage de certaines rues sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ainsi que d'une traverse d'écoliers à l'angle de la rue Leclerc et de l'avenue Marcel-Legendre. Le coût sera de 177 \$ plus taxes du kilomètre pour les lignes jaunes simples continues, de 100 \$ plus taxes pour la traverse d'écoliers et de 16 \$ plus taxes pour les lignes d'arrêt ; pour un grand total approximatif de 3 348 \$ plus taxes.

13. EMBAUCHE JOURNALIER À TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS M. Patrice Verreault (Rés. # 10166)

Considérant la résolution # 10021 d'octobre 2014 qui embauchait monsieur Patrice Verreault comme journalier contractuel aux travaux publics ;

Considérant que le contrat de monsieur Verreault se termine le 2 mai 2015 ;

Considérant l'évaluation de rendement que le Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que le comité de relations de travail a faite avec monsieur Verreault ;

Considérant les rencontres qui ont eu lieu dernièrement avec monsieur Verreault et le comité de relations de travail ;

Considérant la recommandation que ce comité a déposée au Conseil municipal lors d'une rencontre de travail ;

Considérant l'analyse effectuée lors de cette rencontre de travail par les élus municipaux ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'embauche de monsieur Patrice Verreault comme journalier à temps plein aux travaux publics.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à signer le nouveau contrat de travail de monsieur Patrice Verreault qui sera en vigueur à compter du 3 mai 2015 et ce, selon les conditions établies lors de la réunion de travail du Conseil municipal et acceptées par monsieur Verreault.

14. CONTRAT AVEC LABORATOIRE D'ANALYSE

Eau potable et usée (Rés. # 10167)

Considérant l'obligation de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de faire analyser son eau potable et usée avec un laboratoire accrédité en ce sens et ce, selon des calendriers d'échantillonnage très stricts ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différents laboratoires qui en font l'analyse ;

Considérant les économies importantes qui pourraient être réalisées ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à changer de compagnie pour effectuer les analyses de laboratoire pour son eau potable et usée ; soit la compagnie Biolab. Cette dernière est engagée selon la proposition remise au Directeur général et Secrétaire-trésorier. Celui-ci est donc autorisé à faire les démarches nécessaires en ce sens et il devra s'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption de service.

15. AMÉNAGEMENT DU PUITTS D'EAU POTABLE

Plan et devis d'aménagement et demande de CA au MDDELCC (Rés. # 10168)

Considérant toutes les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps depuis 2014 pour la recherche en eau potable ;

Considérant la résolution # 10127 du 2 février 2015 qui demandait au Directeur général et Secrétaire-trésorier d'aller en invitation de prix auprès de différentes firmes d'ingénieurs afin de réaliser les plans et devis complet d'aménagement et la demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Considérant que les firmes d'ingénieurs invitées avaient jusqu'au 20 mars dernier pour remettre leur proposition en bonne et due forme ;

Considérant l'analyse et la recommandation faites des propositions reçues par le Directeur général et Secrétaire-trésorier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Groupe Conseil Roche Ltée au prix de 14 895 \$ plus taxes afin de réaliser tous les plans et devis complet pour l'aménagement et le raccordement du nouveau puits d'eau potable PE-1 qui a été foré à l'automne dernier. Ce prix inclut également les plans et devis en mécanique de procédé, civil, électrique et d'instrumentation et contrôle ainsi que tous les formulaires requis pour la demande de CA auprès du MDDELCC ; le tout selon leur proposition # 103139.003-000.

16. CONTRIBUTION PROGRAMME HORS ZONE

Maison des Jeunes (Rés. # 10169)

Considérant que, depuis plusieurs années, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps subventionne le programme Hors Zone de la Maison des jeunes ;

Considérant que ce programme en est un de prévention auprès des jeunes ;

Considérant que les résultats sont très positifs et que les méfaits ont été en nette diminution dans la municipalité au fil des années ;

Considérant tous les bienfaits de ce programme ;

Considérant la demande d'aide que la Maison des Jeunes a faite parvenir en lien avec ce programme ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une subvention de 1 500 \$ à la Maison des Jeunes pour le programme Hors Zone qui consiste à faire de la prévention sur le terrain auprès des jeunes de notre municipalité lors de la saison estivale 2015.

17. ACHAT D'ASPHALTE FROID (Rés. # 10170)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix obtenues par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sac ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat d'une palette (63 sacs par palette) d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 8,50 \$ plus taxes le sac de 30 kilos de la compagnie Emco Corporation. L'achat d'une 2^{ième} palette est également autorisé mais seulement si le besoin s'en fait sentir.

18. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Pro-Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La liste des interventions du service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité lors des mois de février et mars 2015.
- Une invitation de la bibliothèque Emma-Duclos pour participer à son 15^{ième} anniversaire ; lequel se tiendra le 12 avril 2015.
- Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2015 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de février 2015 de la bibliothèque Emma-Duclos.

19. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10171)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2015 et totalisant la somme de 229 020,57 \$.

Salaires

Pér. du 01/03 au 07/03	12 404,01 \$	Pér. du 08/03 au 14/03	7 404,91 \$
Pér. du 15/03 au 21/03	7 546,23 \$	Pér. du 22/03 au 28/03	6 994,86 \$
Pér. du 29/03 au 04/04	6 945,00 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Pro-Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10172)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 32.

Je soussigné, Éric Lachance, Pro-Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Éric Lachance, Pro-Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier